



Affaire suivie par Marie-Sylvia BAILLEUL

Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

Projet de délibération

Objet. : Délibération portant délégation au Président de l'université d'attribution de subventions aux associations pour un montant inférieur ou égal à 1 000 euros

**Le Conseil d'Administration
adopte la délibération suivante :**

Le Conseil d'Administration de l'université Lille 1, lors de sa séance du 14 décembre 2012, conformément à l'article L.713-3 du Code de l'éducation, délègue au Président de l'université l'approbation d'attribution des subventions aux associations pour tout montant inférieur ou égal à 1 000 euros.

Un bilan de ces attributions de subventions sera présenté au conseil d'administration à la fin de chaque année.